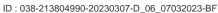
Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le 09/03/2023





## EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 07 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA. Présents :

> Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, GEISSLER, Dominique Marijane PICAVEZ, Frédéric

MAUGIRON, Philippe LUYAT

Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN - Elodie JODAR, Excusés :

pouvoir donné à Valérie CHALLON - Sandrine BOSCARO, pouvoir donné à

Frédéric MAUGIRON

Nombre de suffrages exprimés : 15 *Pour* : 12 Contre: 0 Abstention: 3

Délibération n° D 06\_07032023

## 06. Budget de la commune : Approbation du compte administratif 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur.

Le vote du compte administratif par l'organe délibérant constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Le compte administratif est adopté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption, conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire, appuyé techniquement par la secrétaire générale, donne lecture du compte administratif chapitre par chapitre et donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du Conseil municipal.

La vue d'ensemble du Compte administratif 2022 du budget du la commune est exposée cidessous:

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le 09/03/2023

ID: 038-213804990-20230307-D\_06\_07032023-BF

SUSVILLE - COMMUNE DE SUSVILLE - CA - 2022

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II VUE D'ENSEMBLE A1

	VUE	D'ENSEMBLE	A1
	E)	ECUTION DU BUDGET	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 345 388,59	G 1 417 642,
	Section d'investissement	в 444 200,08	н 431 287,0
		+	4-
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c 0,00 (si déficit)	93 678,9 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 103 521,33 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
Mat Igas a	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 1 893 110,00	= G+H+I+J 1 942 608,5
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	Ε 0,00	к 0,
	Section d'investissement	F 0,00	L 39 010,
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 39 010,
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 345 388,59	= G+l+K 1 511 321,
	Section d'investissement	= B+D+F 547 721,41	= H+J+L 470 297.
		i i	

Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle du Conseil municipal (articles L.1612-12 et L.2121-14 du CGCT), et sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> adjointe,

= A+B+C+D+E+F

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

TOTAL CUMULE

Adopte le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022.

Le Maire, Emile BUCH

1 893 110,00 = G+H+I+J+K+L

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune <u>www.susville.fr</u> le 09 mars 2023.
Le Maire, Emile BUCH.





1 981 619,88